

val de gâtine

Un projet de territoire pour envisager l'avenir

Le conseil communautaire du 15 décembre a notamment abordé le sujet de projet de territoire. Jean-Pierre Rimbeau, le président de Val de Gâtine, a initié depuis sa réélection en juillet dernier ce projet de territoire pour la communauté de communes. Pour le président, « il s'agit de définir la politique d'aménagement et de poursuivre la dynamique impulsée dans chaque secteur pour organiser l'action de façon cohérente. C'est un projet commun dans lequel s'inscrivent des actions pour constituer une feuille de route et permettre ainsi au territoire de disposer d'une vision claire et précise de ce qu'il veut être d'ici à six ans (fin de mandat), voire plus ».

La volonté est de co-construire le projet avec l'ensemble des acteurs du territoire à travers les commissions thématiques et des séminaires d'élus (dont le premier s'est déroulé en septembre dernier à Cours). En lien avec les compétences exercées ou à venir, il doit permettre de mettre en lumière les différents axes et les orientations, ainsi que leur déclinaison opérationnelle. Pour faire vivre cette démarche collective, les élus peuvent s'appuyer sur différents documents qui existent déjà, certains ayant notamment servi à l'élaboration des Plui (plan local d'urbanisme intercommunal), ainsi que sur les schémas de déve-

loppement régionaux Nouvelle-Aquitaine dont il conviendra de tenir compte. Jean-Pierre Rimbeau tient à « définir un projet politique pour Val de Gâtine afin de fédérer les élus autour d'un projet, d'une identité et de valeurs partagés. Je souhaite que nous partagions notre appartenance à Val de Gâtine en définissant les priorités du mandat à venir sur une base de confiance entre nous tous ».

L'assemblée a autorisé le président à poursuivre cette initiative qui passera, entre autres, par un travail en commissions et par la tenue de séminaires.

Aménagement ZA Avenir 2 à Coulonges. Dans le cadre du projet éventuel de création d'une nouvelle zone d'activité située au sud du bourg de Coulonges-sur-l'Autize et sur la commune d'Ardin, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) a précisé que ce site pouvait avoir des enjeux archéologiques. Il convient de réaliser un diagnostic archéologique anticipé soumis à une redevance pour la collectivité. Cette emprise d'environ 7 ha porte le montant de cette redevance archéologique, calculée sur la base de 0,56 € par mètre carré, à 40.000 €. Les élus valident la réalisation de ce diagnostic anticipé pour les fouilles, afin de savoir s'il sera possible d'y aménager une zone ou non, et sous quelles conditions.